

SÉANCE DU 22 février 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le mercredi 22 février, le Conseil Municipal de la Ville de Suippes s'est réuni sous la présidence de Monsieur François COLLART le Maire, en vertu de la convocation faite le jeudi 16 février. La séance a eu lieu au Centre culturel et associatif Jean HUGUIN de Suippes.

Nombre de conseillers :

- en exercice

27

- présents

21

- ayant donné
procuration

1

- votants

22

Etaient présents :

François COLLART, Jacques BONNET, Natacha BOUCAU, Didier HEINIMANN, Sabine BAUDIER, Jean-Noël OUDIN, Jacques JESSON, Mickaël ROSE, Nathalie FRANCART, Magali SALUAUX, Corine LECLERC, Murielle GILHARD, Laurence TOURNEUR, Manuel ROCHA-GOMES, Noël DEZ, Annie LEROY, Sabrina DA CRUZ, Gabrielle MAUCLERT, Martine LORIN, Patrick GRÉGOIRE, Alain CHAPRON

Absents excusés :

Madame Nina HUBERT donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël OUDIN
Madame Valérie MORAND
Monsieur Guillaume BOUTILLOT

Etaient absents :

Aurélié FAKATAULAVELUA, Maxime VARIN, Laurent GOURNAIL

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Laurence TOURNEUR comme secrétaire de séance.

Finances locales
n° 2023-02-006

Intervention des services municipaux en dehors des prestations de collecte et
de nettoyage ordinaires : Fixation du montant des redevances

Vu l'article 2122-22 2° du CGCT,

Considérant la recrudescence d'incivilités en matière de propreté sur la commune (déjections canines, dépôts d'immondices...),

Considérant la recrudescence de ramassage d'animaux errants sur la voie publique,

Considérant le manque d'entretien de certaines haies constatées sur la commune,

Considérant que ces manquements ont un coût pour la collectivité,

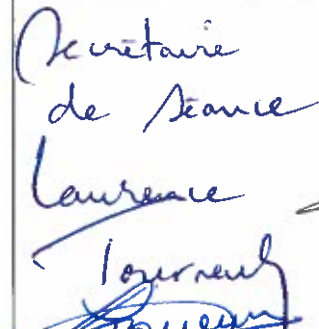
Considérant la nécessité de fixer le montant des tarifs pour l'intervention des services municipaux hors cas habituels de collecte et de nettoyage,

Type d'intervention	Forfait
Intervention d'une équipe d'agents communaux avec camion benne pour ramassage des déchets	100 euros de l'heure
Intervention d'une équipe d'agents communaux avec VL pour enlèvement de déjection canine	45 euros de l'unité
Intervention d'une équipe d'agents communaux avec VL pour nettoyage graffiti	100 euros de l'heure
Intervention d'une société externe pour enlèvement de graffiti	Montant à reporter sur facture majoré de 20% pour les frais de gestion
Intervention d'une équipe d'agents communaux avec VL pour capture d'un animal errant sur la voie publique	100 euros de l'heure
Journée passée au sein des boxs de la commune d'un animal errant	35 euros par jour
La taille des haies	100 euros de l'heure

Toute heure commencée est due.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les différents forfaits indiqués sur le tableau ci-dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération Reçue en Préfecture le :	Visa ci-contre	Extrait certifié conforme A SUIPPES, le 22-02-2023 Le Maire, François COLLART
Publiée ou notifiée le :		[[[signature1]]] 